



Plan de protection



Version 4.3

Valable dès le 3.06.2021

Gil Pinto-Pereira, 079 431 74 65

1 Mesures clubs & centres

1 Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Versoix est Gil Pinto-Pereira, 25A chemin Maurice-Ravel, 1290 Versoix - gil.pintopereira@ik.me - 079 431 74 65.

2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Les locaux, les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par le personnel d'entretien.

Les portes et portails restent ouverts dans la mesure du possible pour réduire les contacts au maximum.

Le balayage et l'entretien des courts sont assurés par la personne en charge du Tennis Club de Versoix.

Le Tennis Club de Versoix est responsable du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé. Les produits nécessaires sont de la responsabilité de l'utilisateur.

3 Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 1,5m en tout temps entre les personnes).

Mesures

La distance physique d'1,5m doit être respectée en tout temps pour les personnes nées en 2000 ou plus âgées. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

L'accès aux courts intérieurs se fait par le hall d'accès.

La sortie de la halle se fait par le hall d'accès uniquement.

Les bancs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

L'accès et la capacité du club house sont limités et affichés.

Les personnes nées en 2001 et plus jeunes peuvent pratiquer le tennis sans restriction.

Pour les personnes nées en 2000 ou plus âgées :

- port du masque obligatoire lors de la pratique du double en intérieur
- un maximum de 15 personnes simultanées est autorisé dans la halle.

Pour les compétitions :

- le public est autorisé avec une limite fixée à 300 personnes

- pour les compétitions de personnes nées en 2000 ou plus âgées, obligation d'être assis

Il faut continuer à renoncer à la traditionnelle poignée de main.

4 Port du masque

Eviter la transmission du virus.

Mesures
Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site du Centre Sportif de Versoix sauf pour les personnes de moins de 12 ans ¹ .
Le port du masque reste obligatoire lors d'activités physiques en intérieur pour les personnes nées en 2000 ou plus âgées. Le port d'un masque peut être supprimé à l'intérieur si la distance requise est respectée et si chaque personne dispose d'au moins 25m ² pour son usage exclusif (sans contact physique).

5 Utilisation des installations

Les installations doivent être utilisées conformément aux directives.

Mesures
L'utilisation des courts est réservée aux seuls membres du TCV ainsi qu'aux professeurs du club et de leurs élèves.
Les vestiaires et les douches sont ouverts aux conditions suivantes : - Pour les personnes nées en 2001 et plus jeunes : pas de restrictions de nombre, - pour les personnes de 12 ans et plus avec port du masque - pour les personnes nées en 2000 et plus âgées : 1 personne par 4m ² avec port du masque.
La capacité du Club House est limitée à 10 personnes simultanément.

6 Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:
La pratique du tennis est réservée aux seuls membres du Club ainsi qu'aux professeurs du club et de leurs élèves.
Les membres s'engagent à s'inscrire sous leur propre nom et à respecter ceci sur le terrain.
Toute occupation du court sans exception doit être reportée dans le système de réservation.
La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants:
Système de réservation Carol (accessible via le site internet du club).

1 Toute personne, joueurs inclus, se rendant au Centre Sportif de Versoix (CSV) doit mettre le masque dès son entrée sur le site (barrières d'accès) et jusqu'à ce qu'elle se rend sur le terrain. Ce n'est qu'une fois sur le terrain qu'elle peut enlever le masque et pratiquer son sport (à l'exception du double en intérieur). Une fois la partie terminée, elle doit porter le masque jusqu'à ce qu'elle ait quitté le site du CSV.

7 Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Versoix ont été communiquées le 3.06.21 aux groupes cibles via les canaux suivants:
La mise en application du concept est insérée dans la page "COVID-19, mesures et impacts" du site avec un lien vers le document.
Un message invitant les membres à consulter le concept de protection est inséré dans la page de réservation des courts.
Le concept est intégré dans la rubrique "documents" de la bibliothèque du site internet du club.
La mise en application du concept est communiquée via les réseaux sociaux.

8 Autorisation d'utilisation des infrastructures communales

La Ville de Versoix autorise l'utilisation des infrastructures communales dédiées au tennis sous certaines conditions.

Mesures
Afin de garantir une utilisation conforme aux directives du Conseil Fédéral, la Ville de Versoix demande au Tennis Club de Versoix de lui fournir les documents suivants:
Envoi du plan de protection du Tennis Club de Versoix pour la bonne utilisation des infrastructures communales en accord avec les dernières directives.
La Ville de Versoix attirera l'attention sur d'éventuels abus et elle est habilitée à expulser des personnes de l'établissement. En cas de récidive, l'autorisation d'utiliser les installations sportives sera immédiatement retirée.

2 Mesures pour l'enseignement du tennis

1 Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis.

2 Distance social et taille maximale des groupes

Distance social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect de la distance physique d'1,5m en tout temps et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
Les personnes nées en 2000 ou plus âgées peuvent suivre ces cours aux conditions suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> • respect de la limite de 15 personnes simultanément présentes dans la halle • port du masque obligatoire durant la pratique sportive sauf si des mesures garantissent les 25m² par personne et le respect permanent des distances (création de zones tampon entre les deux joueurs d'un même côté du filet).
Pour les entraînements par groupes, différentes mesures sont appliquées afin de garantir la sécurité et la distanciation des participants et des enseignants.
Le comité autorise l'Ecole de Tennis, sous réserve du respect des distances sociales, à donner des cours en groupe de cinq personnes maximum, professeur inclus.
Les professeurs doivent porter le masque en permanence.

3 Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les entraînements sont annoncés dans le système de réservation.
Les fiches de présences de l'école de Tennis sont tenues à jour par les professeurs.

3 Mesures pour les cours de condition physique

Au sein de l'école de tennis, le groupe "compétition" reçoit, en plus de cours de tennis, des cours de condition physique encadrés par des professeurs de Versoix Athlétisme.

3.1 Distance social et taille maximale des groupes

Distance social et taille maximale des groupes dans le cadre des cours de condition physique

Mesures

Le respect de la distance physique d'1,5m en tout temps et aucun contact physique est également assuré pendant les cours de condition physique :

Pour les personnes nées en 2000 et plus âgées, par groupe de 50 personnes maximum en gardant la distance d'1,5m (ou sinon port du masque). Si les coordonnées des participants sont relevées, possibilité de pratiquer son sport à l'extérieur sans distance et sans port du masque. Pas de restriction pour les personnes nées en 2001 et plus jeunes.

Les professeurs doivent porter le masque en permanence.

4 Conclusion

Ce document a été établi par le TC Versoix en date du 3.06.2021

Personne mandatée COVID-19 pour le TCV,

Gil Pinto-Pereira

Signature:

